LE SYSTÈME D'EMPLOI BELGE

- En Belgique, la mobilité sur le marché du travail est considérée comme "moyennement favorable" selon le MIPEX (2020).
- Les personnes immigrantes nouvellement arrivées peuvent accéder aux services publics de l'emploi, à la formation professionnelle et à la reconnaissance des qualifications. Cependant, elles peuvent être confrontées à des retards et à des contraintes dans l'accès à l'emploi privé, public et indépendant et à la sécurité sociale en Belgique.
- Les cours de langue, les informations et les conseils proposés par les fonctionnaires et les organisations de la société civile favorisent l'intégration des personnes migrantes sur le marché du travail belge.

Quels sont les principaux **défis** identifiés par les personnes migrantes et les conseiller.ère.s en matière d'emploi ?

Discrimination sur le marché du travail

- Pratiques discriminatoires des employeur.se.s et des conseiller.ère.s en emploi belges à l'égard des personnes immigrées (en particulier celles originaires des pays arabes).
- Les personnes migrantes très instruites ou très qualifiées semblent faire l'objet de moins de discriminations.
- Les pratiques discriminatoires entravent l'inclusion économique des personnes migrantes, depuis le processus d'obtention d'un statut légal pour travailler jusqu'aux salaires généralement inférieurs en raison des permis de séjour temporaires (ou de l'absence de ceux-ci).

Manque d'information

- Les personnes immigrantes nouvellement arrivées doivent surmonter les difficultés administratives (par exemple, obtenir un permis de séjour avec le droit de travailler) et posséder des compétences numériques avant d'entrer sur le marché du travail.

Manque de réseaux de soutien social

- L'absence de réseaux sociaux chez les personnes sans-papiers et/ou les personnes immigrées nouvellement arrivées entrave l'insertion sur le marché du travail, en particulier pour les emplois qui ne font pas l'objet d'une annonce publique.

Vous voulez en savoir plus sur l'accès des personnes migrantes aux services en Belgique? Consultez nos rapports sur les projets AccessIN ici.

AccessIN
Social Inclusion and Access to Basic Services of Third-Country Nationals

Savez-vous ce que certain.e.s professionnel.le.s font déjà –en Belgique et dans d'autres pays européens– pour... **améliorer**... l'accès des personnes migrantes au marché du travail ?

- Une formation numérique pour les personnes immigrantes et des espaces où elles peuvent être aidées dans le traitement de leurs demandes en ligne.
- Recours à des interprètes informel.le.s - bénévoles des OSC, autres utilisateurs et parents de personnes immigrées - lorsque les conseiller.ère.s ne sont pas en mesure de communiquer avec des personnes dont ce n'est pas la langue maternelle.
- Formation linguistique pour les femmes immigrées qui ne peuvent pas suivre des cours mixtes réguliers.
- Associer des personnes résidant depuis plus longtemps dans le pays à des nouveaux.lles arrivant.e.s, afin qu'elles puissent servir de modèles et encourager les nouveaux.lles arrivant.e.s dans leur parcours de travail et de formation.
- Pour éviter la discrimination et le racisme à l'égard des travailleur.se.s migrant.e.s, certain.e.s professionnel.le.s les accompagnent lors de leur premier jour de travail.

Cher.ère.s prestataires... êtes-vous conscient.e.s des avantages de l'accueil des personnes migrantes pour l'économie et la culture du travail ? Ce **bref rapport** pourrait vous intéresser.

Chères personnes immigrées... ces syndicats peuvent vous aider à obtenir des informations sur l'emploi :

1) Confédération des syndicats chrétiens (CSC à Bruxelles/Wallonia-ACV en Flandre).
2) Fédération Générale du Travail en Belgique (FGTB à Bruxelles/Wallonia-ABVV en Flandre).